

DHOLLANDIA CARE : PRENDRE SOIN DES CLIENTS, DE LEUR MARQUE ET DE LEURS PRODUITS !



Prendre soin de ses clients est dans l'ADN de DHOLLANDIA. Pour aller toujours plus loin dans l'accompagnement, l'entreprise a lancé en 2017 DHOLLANDIA Care.

Sa vocation ? Simplifier la tâche des gestionnaires de flotte, donner aux transporteurs les moyens d'assurer leurs livraisons sereinement et apporter ainsi satisfaction au destinataire final.

Parce que les responsables de flotte ont fort à faire et à penser, parce que les pannes reviennent chères, en coûts directs et indirects, DHOLLANDIA Care propose entre autres sa **Formule Confort**, un pack services qui **prend en charge à l'année, la maintenance et l'entretien des hayons élévateurs**.

Les interventions (2 contrôles techniques HYDROTEST et 1 entretien préventif par an) permettent de prévenir la défaillance et d'accroître la durée de vie des hayons. Leur programmation sur 12, 24 ou 36 mois offre un contrôle des coûts d'entretien et la maîtrise du coût global de possession de vos véhicules (TCO).

La **Formule Confort** comporte également **une prestation d'assistance** grâce à laquelle les utilisateurs ont simplement et rapidement accès à une plateforme téléphonique. 24h/24, 7j/7, des spécialistes trouvent la solution de dépannage la plus adaptée. Et des professionnels de la réparation poids lourds, hautement qualifiés et motivés, interviennent dans les plus brefs délais.

Pour prendre soin de vos hayons élévateurs



DHOLLANDIA Care : la force d'un réseau

DHOLLANDIA Care c'est aussi un réseau d'experts capables d'intervenir sur tous types de hayons.

Ce sont plus de 530 points de services de proximité, dont les prestataires sont formés aux techniques de maintenance et d'assistance certifiées DHOLLANDIA.

Le réseau est suivi et animé par une équipe technique et commerciale organisées en 4 régions



Pour la 1^{ère} fois, la nouvelle enseigne, DHOLLANDIA Care expose au salon SITL 2018 auprès des acteurs majeurs du transport et de la logistique.

**Stand DHOLLANDIA Care
HALL 6 – D131**